

1^{er} Rapport intermédiaire de la concertation continue

Nom du projet : Take Kair

Date de la concertation

Du 02 juillet 2025 au 01 juillet 2026

Bernard PACORY garant
désigné par la CNDP

Date de remise du rapport : le 30 juin 2026



Sommaire

Sommaire	2
Synthèse pour les décideurs et pour le public	3
Les enseignements clefs de la concertation continue.....	3
La concertation pour ce projet Take Kair d'usine de Kérozène vert pour l'aviation, s'est inscrite dans un contexte de plusieurs projets sur le territoire de Saint-Nazaire et plus précisément sur les emprises du Grand Port Maritime dans le cadre de ZIBAC : Zone industrielle Bas Carbone (Eole, GoCO2 notamment).	3
La réunion publique du bilan de la concertation préalable et le lancement de la concertation continue s'est tenue le 9 septembre 2025 en mairie de Donges.....	3
Préambule	4
Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP.....	4
La mission du garant	4
Fiche d'identité du projet.....	5
Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable.....	7
Engagement du responsable de projet	7
Actualités liées au projet et évolution(s)	8
Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?	9
Avis du garant sur le déroulement de la concertation	12
La suite de la concertation continue	12
Les prochaines étapes du projet et de la concertation.....	12
Préconisation du garant sur la suite de la concertation continue.....	13

Synthèse pour les décideurs et pour le public

Les enseignements clefs de la concertation continue

La concertation pour ce projet Take Kair d'usine de Kérozène vert pour l'aviation, s'est inscrite dans un contexte de plusieurs projets sur le territoire de Saint-Nazaire et plus précisément sur les emprises du Grand Port Maritime dans le cadre de ZIBAC : Zone industrielle Bas Carbone (Eole, GoCO2 notamment).

Certains enjeux ont retenu plus particulièrement l'attention :

- Les questions liées à l'approvisionnement en électricité, en eau, les volumes et consommations pour ce projet sont apparues très importantes pour le public de la concertation préalable. Des mesures d'économies permettant une réduction et une meilleure optimisation notamment pour l'eau ont été imaginées en utilisant les eaux recyclées de la station d'épuration de Saint-Nazaire Agglo.
- Les questions de sécurité liées aux nombreuses installations industrielles (classées Seveso). Le Maître d'Ouvrage a pu préciser la façon dont les études de dangers et de sûreté allaient être mises en œuvre afin que l'installation intègre les risques des autres pour optimiser son propre dispositif de gestion des risques, sous le contrôle des services de l'Etat.
- Les questions liées aux questions sociales ont été abordées ainsi que les questions liées aux appels d'offres travaux pour les entreprises du territoire lors de la phase de construction notamment.

La réunion publique du bilan de la concertation préalable et le lancement de la concertation continue s'est tenue le 9 septembre 2025 en mairie de Donges

Durant cette première année de la concertation continue du projet Take Kair, le Maître d'Ouvrage en lien avec la Grand Port Maritime a poursuivi les études sur le foncier pour l'implantation de l'usine.

La première implantation envisagée lors de la concertation préalable, sur la Plateforme Industrie Verte (PIV), a fait apparaître des contraintes au vu des résultats des inventaires Faune-Flore-Habitats.

Dans le cadre de la démarche ERC : plusieurs configurations ont été étudiées pour identifier l'implantation de moindre impact. La décision d'envisager un déplacement du projet sur le terminal charbonnier de Montoir de Bretagne, tout proche, est apparue comme présentant de moindres contraintes et un timing compatible avec la fin des activités charbonnières sur ce terminal.

La composition et la mise en place du comité de suivi de la concertation continue a nécessité de nombreuses réunions et ajustements ; la participation de riverains à ce comité est un enjeu pour la prochaine réunion de ce comité.

La première réunion du comité de suivi le 28 mai a été très positive et saluée par l'ensemble des participant.e.s. Un espace d'informations et de dialogue constructif, un Maître d'Ouvrage et un comité à l'écoute.

Le Porteur de projet a respecté, à date les engagements pris lors du bilan de la concertation préalable.

Préambule

A la suite de la concertation préalable sur le projet Take Kair, menée du 16 décembre 2024 au 09 mars 2025, Hynamics maître d'ouvrage, a décidé de poursuivre son projet. Dans ce cadre, la participation et l'information du public continuent. La Commission Nationale du Débat Public a chargé Bernard Pacory, garant de suivre cette nouvelle phase de concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique.

Le présent document est le rapport intermédiaire n°1 du garant, couvrant la période du 02 juillet 2025 au 01 juillet 2026, soit la première phase de la concertation continue. Il rend compte en toute neutralité et transparence de la concertation et des arguments échangés durant l'année passée et il indique les préconisations du garant pour la suite de la concertation continue.

Les dates clefs de la concertation sous l'égide de la CNDP

- 17 mai 2024 : La CNDP est saisie par Hynamics
- 16 décembre 2024 au 09 mars 2025 : concertation préalable menée sous l'égide de Mireille Amat et Bernard Pacory, désignés par la CNDP.
- 09 avril 2025 : Publication du bilan de la concertation préalable des garant.e.s.
- 09 juin 2025 : Publication de la réponse du porteur de projet au bilan des garant.e.s.
- 02 juillet 2025 : début de la concertation continue, sous l'égide de Bernard Pacory, garant.
- 01 juillet 2026 : Publication du rapport intermédiaire n°1.

La mission du garant

La Commission nationale du débat public (CNDP) est une institution indépendante du gouvernement, chargée de défendre le droit individuel de participer et d'être informé sur des projets ayant des impacts sur l'environnement. Afin de veiller au bon respect de ce droit, elle désigne une personne neutre au projet et indépendante à l'égard de toute personne (maître d'ouvrage, parties prenantes, etc.) dont le rôle est de garantir la qualité des démarches de concertation mises en place par le porteur de projet.

Tout au long de sa mission, le garant porte attention à la transparence, la sincérité et l'intelligibilité des informations transmises, à traiter de manière équivalente chaque argument quel que soit son origine (expert, responsable du projet, citoyen, élu, etc.) et à inclure tous les publics, en particulier les plus éloignés de la décision.

Dans le cadre de la concertation continue, le garant s'assure que :

Les recommandations des garants et les engagements du maître d'ouvrage issus de la concertation préalable soient bien pris en compte ;

Les conditions d'un dialogue entre tous les publics soient réunies et que le responsable du projet apporte des réponses aux arguments et interrogations du public ;

Les évolutions du projet et l'ensemble des études et des expertises soient transmises de manière intelligible et complète au public, puis fasse l'objet d'échanges.

Le garant reçoit une lettre de mission qui spécifie les attentes de la Commission nationale du débat public concernant la démarche participative et informative dans le cadre du projet.

Fiche d'identité du projet

Maitre d'ouvrage :

Le projet est porté par Hynamics, une filiale d'EDF spécialisée dans la production d'hydrogène renouvelable et bas carbone qui sera maître d'ouvrage dans la construction et l'exploitation de l'usine.

Contexte du projet :

La décarbonation de l'industrie et des transports est une étape indispensable pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et être en phase avec les objectifs de l'accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

Le projet s'inscrit dans la décarbonation du secteur aérien et plus largement dans la décarbonation des transports (environ 30% des émissions de CO² dont 5% pour l'aérien).

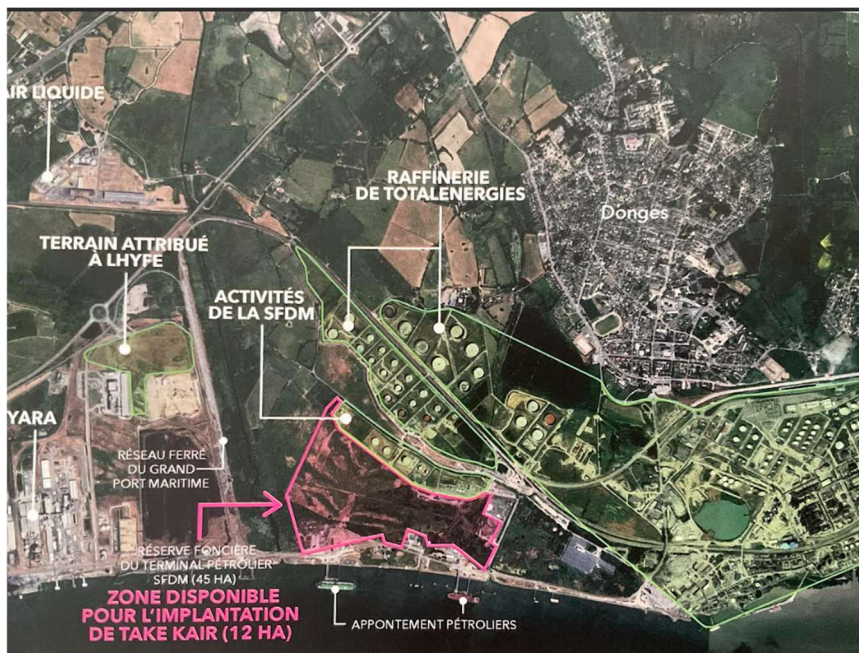
Le projet s'insère également dans la décarbonation de Nantes-Saint-Nazaire Port dont l'activité aujourd'hui est à 70% liée aux énergies fossiles (Pétrole, gaz, charbon).

Localisation du projet :

Le projet TAKE KAIR sera construit dans la zone industrialo-portuaire du Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN), sur un terrain de 10 à 15 hectares appartenant au port et situé directement au bord de la Loire, sur un territoire à très forte composante industrielle et à l'écart de zones résidentielles

Néanmoins après les études plus poussées sur le site envisagé dans un premier temps, plusieurs contraintes environnementales et d'ordres techniques sont apparues et l'implantation sur un autre terrain du même secteur et proche, a été étudié.

Le site bénéficie d'infrastructures préexistantes (réseau routier, raccordement ferroviaire, quai maritime) et d'un accès facile à l'ensembles des utilités (eau, azote...)



Objectifs du projet selon le MO :

Take Kair vise principalement la production de e-Kérosène pour le secteur aérien, car celui-ci difficile à décarboner, nécessite le développement de carburants alternatifs au kérosène fossile. Dans le contexte actuel de transition énergétique, les carburants d'aviation durables (CAD ou SAF pour Sustainable Aviation Fuel) font partie des solutions mises en œuvre pour limiter les émissions de CO² et contribuer à lutter contre le réchauffement climatique.

L'objectif principal de l'usine Take Kair est de produire 37500 tonnes de e-kérosène (et 12500 T de naphta) par an à partir d'hydrogène renouvelable et bas-carbone, ainsi que de CO² biogénique (c'est-à-dire issu de la combustion de déchets de biomasse), afin de participer à la décarbonation du transport aérien.

Ceci permettra de répondre à l'obligation d'incorporer 1,2% de e-kérosène à partir de 2030 pour le partenaire Air France.

Le e-kérosène produit par l'usine Take Kair permet de diviser par 5 les émissions de CO² par rapport à l'utilisation de kérosène fossile.

Caractéristiques principales :

Le e-kérosène produit doit respecter une diminution d'au moins 70% des émissions carbone sur son cycle de vie.

L'énergie : 1,7 TWH d'énergie décarbonée (nucléaire, renouvelables) seront nécessaires pour la production de 37500 T de kérosène et 17500 T de naphta/an.

Le gaz carbonique : les 160 000 tonnes de CO² annuels décarbonés nécessaires au projet proviendront, dans un premier temps de la cimenterie Lafarge à Saint-Pierre-la-Cour en Mayenne, ou/et de la cimenterie de Heidelberg à Airvault dans les Deux-Sèvres. Pour le futur, Take Kair devrait pouvoir compter sur la réalisation d'un projet qui prévoit l'acheminement de CO² sur le Grand Port Maritime de Saint-Nazaire en provenance du grand Ouest de la France (GoCO²).

L'eau : substrat de l'électrolyse pour produire l'hydrogène proviendra de la station d'épuration de Saint-Nazaire Agglo après purification.

Devenir du e-kérosène produit le e-kérosène produit sera chargé sur navire pour être acheminé vers le Havre où il rejoindra le pipeline desservant les aéroports de Paris. D'autres alternatives existent : acheminement vers l'aéroport de Nantes beaucoup plus proche (par route ou fleuve), où vers d'autres aéroports dans l'Ouest du pays (Bordeaux notamment).

Pollution émise : le maître d'ouvrage indique que le projet n'induera que peu de rejets atmosphériques, peu d'effets acoustiques et olfactifs, le kérosène produit ne contenant pas de soufre.

Sécurité : classée Seveso seuil bas, l'étude de danger insérera l'usine dans le voisinage des autres sites Seveso (raffinerie, dépôt de carburants, Air Liquide, Yara ...) au travers du PPRT existant qui ne semble pas devoir être révisé. Par ailleurs, le risque submersion a bien été pris en compte par le Grand Port Maritime et le Maître d'Ouvrage notamment les prévisions d'élévation du niveau de la mer.

Le bilan carbone du projet au travers de l'analyse du cycle de vie n'a pas encore été réalisé. Il le sera dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale.

Les co-produits du projet peuvent éventuellement être valorisés : oxygène, chaleur fatale éventuellement hydrogène.

L'emploi : le projet devrait générer entre 200 et 250 emplois.

Coût :

Le coût du projet est de l'ordre de 900 millions d'euros. Les financements seront principalement privés ; une demande de subvention d'environ 16 millions d'euros a été faite et obtenue auprès de l'ADEME pour les études en amont et seront débloqués au fur et à mesure de la réalisation du projet.

Calendrier :

Les études devraient se poursuivre jusque mi 2027 et le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) est prévu pour fin 2027/début 2028.

L'enquête publique est prévue fin 2028 et la construction de l'usine en 2029/2030 pour une mise en service industrielle en 2031/2032.

Rappel des engagements pris par le responsable de projet à la suite de la concertation préalable

Engagement du responsable de projet

Pour faire suite au bilan de la concertation préalable, **des précisions avaient été demandées** au maître d'ouvrage et notamment en fonction du procédé retenu :

- des points concernant les quantités d'hydrogène stockées
- des dispositions pour réduire les nuisances éventuelles
- les quantités d'eau nécessaires
- l'analyse du bilan carbone du projet.
- le mode d'acheminement du produit fini.

Pour la concertation continue, des recommandations avaient été faites de la part des garant.e.s au maître d'ouvrage :

- organisation d'une réunion publique durant l'été 2025 pour présentation du bilan de la concertation
- maintien de la plateforme internet avec mise à disposition d'informations « au fil de l'eau ».
- mise en place d'un comité de suivi
- développer la culture du risque et renforcer la sensibilisation des habitant.e.s et des travailleurs et travailleuses aux enjeux de sécurité liés au projet
- organiser une réunion publique à l'ouverture de l'enquête publique.

Actualités liées au projet et évolution(s)

Take Kair est lauréat de L'Innovation Fund

L'agence européenne CINEA a présélectionné ce projet de production d'e-Kérosène, ouvrant la voie à une aide financière pour accélérer son développement industriel.

Après la reconnaissance au niveau national avec la subvention accordée de l'ADEME pour le projet Take Kair ; ce soutien européen renforce la dynamique et la crédibilité des projets de décarbonation des industries régionales.

La France intègre la « Early Movers Coalition » lancée par 8 états européens avec pour objectif de créer un espace d'échange et de collaboration permettant de faire plus facilement émerger une filière E-SAF. Cette « coalition » a pour vocation à permettre l'émergence de soutiens financiers pour la filière E-SAF.

Etudes de site

Les études engagées ont mis en évidence plusieurs contraintes affectant le foncier initial, notamment des contraintes environnementales et d'ordres techniques, avec de potentielles incidences sur des habitats d'intérêt communautaire

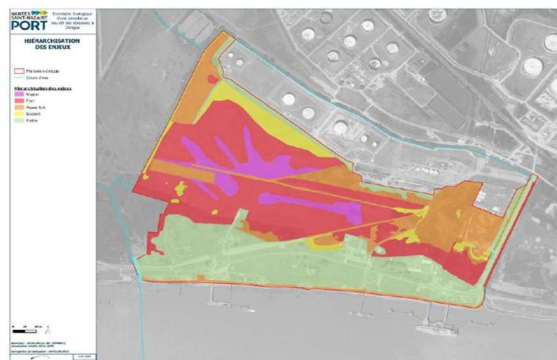
Afin de réduire l'impact environnemental du projet, une option alternative d'implantation est à l'étude avec le Grand Port Maritime Nantes Saint-Nazaire

Ci-après les éléments présentés à ce sujet lors du premier comité de suivi du 23 mai 2026.



Projet initialement envisagé sur la PIV

- Démarche ERC : plusieurs configurations étudiées pour identifier l'implantation de moindre impact
- Décision d'envisager un déplacement du projet





Présentation du nouveau foncier envisagé

➤ Foncier situé sur la commune de Montoir-de-Bretagne :



- ~6,5 ha sur la partie du terrain restituée par Lhyfe
- ~8,5 ha au nord du terminal charbonnier OTCM en cours de déconstruction

Soit 15 ha au total



1^{ère} réunion du comité de suivi – 28 mai 2026

16

Les plans présentés de ce nouveau foncier étant à ce stade non exhaustifs et les données provisoires.

Etudes en cours

Les études d'impact et de danger devront être actualisées suite à la nouvelle implantation de l'usine.

Dans le cadre de la Zone Industrielle Bas Carbone (ZIBAC) les études sommaires sur la ressource en eau de Saint-Nazaire Agglo sont en cours : les premiers résultats mettent en évidence l'utilisation possible des eaux usées de la STEP pour les nouveaux projets industriels.

Hynamics va répertorier précisément les ressources de CO₂ d'origine biogénique valorisables sur le territoire en complément de celles de Saint-Pierre-La-Cour.

Que s'est-il passé cette année en matière de participation ?

Une année de lancement de la concertation continue.

Mais aussi la poursuite des études par le Maître d'Ouvrage et le Grand Port Maritime sur les sujets concernant la future usine et son lieu d'implantation.

Le suivi des engagements du porteur de projet à date ;

Après un an de concertation, voici le point sur la mise en œuvre de ses engagements suivant les recommandations formulées à l'issue de la concertation préalable :

Recommandation N°1 : Organisation d'une réunion publique à l'été 2025,

Cette réunion s'est tenue le 09 septembre 2025 à Donges, en présence des différents protagonistes déjà présents tout au long de la concertation continue (Mairie, Hynamics, GPMNSN, associations, garant...)

Le Maître d'Ouvrage a fait la présentation du bilan de la concertation préalable notamment sur le dispositif de la concertation : outils d'information et de mobilisation ; dispositif participatif, chiffres de la participation.

Les garants de la concertation préalable ont précisé leur rôle pendant cette concertation préalable ainsi que bilan qu'ils ont fait de cette concertation préalable.

Le garant de la concertation continue a explicité le « pourquoi » et le « comment » du déroulé de cette nouvelle phase avec le début de la concertation continue.

Hynamics a confirmé l'opportunité du projet Take Kair et a remercié l'ensemble des participants pour leur mobilisation, et rappelé les caractéristiques du projet.

Un point a été fait sur les études écologiques et mesures compensatoires, les synergies et liens avec les acteurs du territoire ainsi que sur la sécurité et les risques.

Le point à date également des études en cours, a été fait et notamment sur l'hydrogène utilisé, l'utilisation en eau et électricité, l'analyse du cycle de vie,

Un point particulier a été développé sur les études des sites de compensation faune/flore et les résultats de ceux-ci à date.

Des alternatives au projet ont été étudiées tant sur les plateformes logistiques Ouest et Est Montoir ainsi qu'au Carnet et sur le parc à charbon de Cordemais.

Les échanges avec les autorités environnementales dans le cadre de la démarche ERC.

L'évocation de travailler avec GoCO2 même si un décalage de temps existe entre les deux projets.

Un calendrier recalé a été présenté.

Recommandation N°2 : Maintien de la plateforme internet avec mise à disposition d'informations « au fil de l'eau ».

Cet engagement a été tenu et le site fait part à la fois du projet, des chiffres clés et des actualités concernant – le dossier de concertation – le dépliant de synthèse, des comptes-rendus des événements, de la foire aux questions, du bilan des garant.e.s de la concertation préalable, la réponse du porteur de projet de projet au bilan de la concertation, du lancement de la concertation continue et du comité de suivi.

Recommandation N°3 : Mise en place du comité de suivi

Un comité de suivi a été constitué afin d'assurer un dialogue régulier et transparent entre Hynamics et les acteurs du territoire.

Après contact et validation des intéressés, la liste des membres du comité de suivi a été finalisée.

Ce comité (liste jointe en annexe) est issu de six collèges représentatifs du territoire : associatif, institutionnel et administratif, acteurs économiques, académiques, syndicaux et publics et riverains.

Il a pour mission de suivre l'avancement du projet, d'informer régulièrement les parties prenantes et de favoriser un échange de points de vue divers tout au long de la démarche.

Dans un souci de transparence et pour maintenir la communication, le porteur de projet a publié une news letter en mars 2026.

La première réunion de ce comité de suivi s'est déroulée le 28 mai à la Maison de L'Entreprise de Saint-Nazaire et a été un moment extrêmement positif unanimement apprécié par les membres de ce comité.

Les conditions et engagements réciproques ont été bien compris et acceptés tant par la Maitrise d'Ouvrage que par les différentes parties prenantes.

Lors de ce comité, un point d'actualité a été fait sur le foncier : le projet initialement envisagé sur la Plateforme Industrie Verte (PIV) sur la commune de Donges.

Et le nouveau foncier envisagé sur la commune de Montoir de Bretagne.

En amont de la réunion du comité de suivi, une note de préparation de la part du Maître d'Ouvrage a été transmise aux membres de ce comité pour expliciter les raisons de ce changement de foncier.

Les enjeux environnementaux de ce nouveau foncier (une partie du terminal charbonnier actuel) et les résultats des 1ers diagnostics pilotés par le Grand Port Maritime en 2023/2024) ont été présentés.

Ce foncier est constitué pour partie de 6,5 ha restitués par Lhyfe. et pour le solde de 8,5ha au nord du terminal charbonnier.

Questions et arguments du public

Des questions liées au réseau électrique, à l'origine de l'électricité devant alimentée l'usine et si ce réseau est réellement décarboné et comment l'installation peut consommer l'électricité annoncée alors que la production du champ éolien de Saint-Nazaire est intermittente ?

Des demandes si le transport par bateau est réellement décarboné et si oui avec quel type de motorisation ?

Des doutes exprimés sur le bruit lié à l'hydrogène et quels équipements (compresseurs, moteurs...) sont prévus et quelles nuisances sonores entraînent-ils ?

Des questions liées à la protection de la santé des collaborateurs permanents du site situé dans une zone exposée à diverses pollutions industrielles (raffinerie, cimenteries, fabricants de bitume).

Quel est le rôle de l'Etat dans la vision globale et la gestion des risques ?

L'étude de danger tiendra t elle compte des multiples entreprises présentes autour de Take Kair ?

Des questionnements sur la réutilisation de l'eau et l'utilisation de GoCO2 pour le projet.

Combien de projets de production d'e-carburant sont actuellement répertoriés en France ?

Un questionnement pour l'électrolyse où il est nécessaire d'avoir toujours de l'eau pure et non de l'eau recyclée et comment se fait l'articulation avec l'utilisation évoquée d'eaux usées traitées ?

Réponses apportées lors la réunion publique et lors du comité de suivi.

Le projet vise une baisse d'environ 80% des émissions et non 100%. Certaines émissions sont incompressibles, notamment celles liées à la fabrication et au transport qui sont intégrées dans l'analyse du cycle de vie qui sert de base de calcul. L'installation est raccordée au réseau électrique que RTE renforce dans la zone et ce réseau est considéré comme bas carbone grâce à sa forte part de nucléaire et d'énergies renouvelables.

Une étude sur la dispersion du bruit est prévue afin de démontrer que l'installation respecte les seuils réglementaires, aussi bien en limites de site que dans les zones dites d'émergence, proches des habitations.

Le Maître d'Ouvrage confirme que la protection des travailleurs est un enjeu prioritaire et que les prescriptions des plans de prévention des risques technologiques seront intégrées.

Concernant le rôle de l'Etat, l'étude de dangers est partagée avec la DREAL, avec qui les risques et leur modélisation sont discutés.

L'étude de dangers analyse à la fois les risques externes (industries voisines, séismes, inondations...) et les risques propres à l'installation. Toutes ces données sont intégrées et partagées avec la DREAL, qui fournit les informations issues du PPRT et peut demander des ajustements si nécessaire.

La station d'épuration de Montoir, déjà en service à proximité du site, traite des volumes d'eaux usées largement supérieurs aux besoins de Take Kair.

Une dizaine de projets de ce type sont en cours de développement, notamment au Havre, à Fos, à Saint-Nazaire et Bordeaux. Quatre d'entre eux ont reçu un soutien de l'ADEME, ce qui en fait les projets les plus avancés.

Le Maître d'Ouvrage précise que les électrolyseurs nécessitent de l'eau déminéralisée et que l'installation prévoit donc de réutiliser l'eau usée produite par le procédé (environ 220 000 M3 par an) après l'avoir traitée et déminéralisée, afin de la rendre compatible avec les besoins de l'électrolyse.

Avis du garant sur le déroulement de la concertation

La participation à cette première année de concertation continue de la part du grand public, c'est à dire des personnes non concernées à un titre ou à un autre dans ses activités professionnelles, institutionnelles ou associatives, a été assez réduite.

En revanche, un « public averti », concerné à un titre ou un autre par le projet ont nourri les débats et ont pu ainsi obtenir de la part du Maître d'Ouvrage des explications approfondies sur les sujets abordés.

La concertation continue de cette première année a donc constitué un lieu d'échange entre toutes les parties prenantes concernées.

Des échanges réguliers ont eu lieu tout au long de cette année entre le Maître d'Ouvrage et le garant : nombreuses visios, rencontres en physique ...

Les recommandations du garant, notamment sur la constitution du comité de suivi ont conduit à des adaptations durant cette phase de préparation.

Néanmoins, un point reste à approfondir pour un appel à candidature sur le territoire pour accueillir au comité de suivi des riverains ; En effet, une seule candidature s'est fait connaître, ce qui n'est, ni satisfaisant, ni suffisant. Le Maître d'Ouvrage s'est engagé à relancer un nouvel appel à candidatures, en s'appuyant sur la mairie de Montoir de Bretagne.

La suite de la concertation continue

Les prochaines étapes du projet et de la concertation

La poursuite des études concernant le terrain en partie occupé par le terminal charbonnier de Montoir (OTCM) dont la fin de l'exploitation est prévue pour 2030, sont en cours de finalisation.

Les calendriers sont compatibles entre les opérations de fin d'exploitation d'OTCM et les études de site pour l'implantation de l'usine Take Kair.

Concernant les aspects sécurité industrielle et intégration du site :

- **Les études de conception et d'implantation** intégreront les enjeux de sécurité industrielle, les interactions entre activités et des contraintes liées à l'environnement du site.
- **Les travaux préliminaires d'implantation** visent à définir une configuration compatible avec l'environnement industriel du site et permettant la maîtrise des effets associés au projet. Les études associées seront instruites et contrôlées par les services compétents de l'Etat dans le cadre de la procédure réglementaire.

Les Prochaines étapes ont :

- pour objectif de finaliser le choix du site d'implantation avant l'été 2026.
- la mise à jour du dossier technique sur la base de la nouvelle implantation du site
- la poursuite des études et des investigations associées au nouveau foncier envisagé (FFH, Géotechnique, submersion...)
- le réajustement du planning projet en cohérence avec l'évolution des études et des procédures réglementaires.

Concernant les ressources en eau :

Les Premiers retours de l'étude en cours « gestion de l'eau » dans le cadre de la ZIBAC font apparaître un besoin cumulé de 1 155 000 M3/an pour un volume disponible de 2,5 Mm3 avec un mois « critique en août où la disponibilité est de 147 000 M3 pour un besoin de 100 000 M3 soit 68%.

En matière de participation :

- Un deuxième comité de suivi est programmé en décembre 2026 ;
- Le Maître d'Ouvrage va relancer un appel à candidature pour le collège « riverains » du comité de suivi, non encore pourvu.
- Le site internet va rester « actif » pour les informations au fil de l'eau.
- Une News letter paraîtra au troisième trimestre.

Préconisation du garant sur la suite de la concertation continue

Avant le premier comité de suivi, les associations environnementales ont fait part de leur souhait d'être informé en amont, comme le Maître d'Ouvrage s'y était engagé, des résultats des études en cours.

Le garant s'est exprimé sur ce point auprès du Maître d'Ouvrage et il conviendra que celui-ci partage les résultats connus à date.

Le Maître d'Ouvrage étant néanmoins tributaire pour une partie de ces études du Grand Port Maritime. Celui-ci est donc sollicité également pour la publication de ces études.

La participation au comité de suivi de riverains est une priorité qui doit aboutir avant le prochain comité de suivi prévu en décembre 2026.

Au vu de l'avancée des études de site, environnementales et techniques, il y aura lieu de s'interroger sur l'organisation éventuelle d'une nouvelle réunion publique, sous un format qui pourrait être identique à la réunion publique du 09 septembre 2025. En Effet, hors le comité de suivi, il est utile que le grand public puisse être tenu informé.

Liste des annexes



Rappel du principe
de fabrication du E-



Rappel des chiffres
clés du projet.pdf



Objectifs et rôle du
comité de suivi.pdf



Conditions et
engagements réciproques



Porteurs de projet
membres du comité



Lettre de mission B
Pacory Concertation